



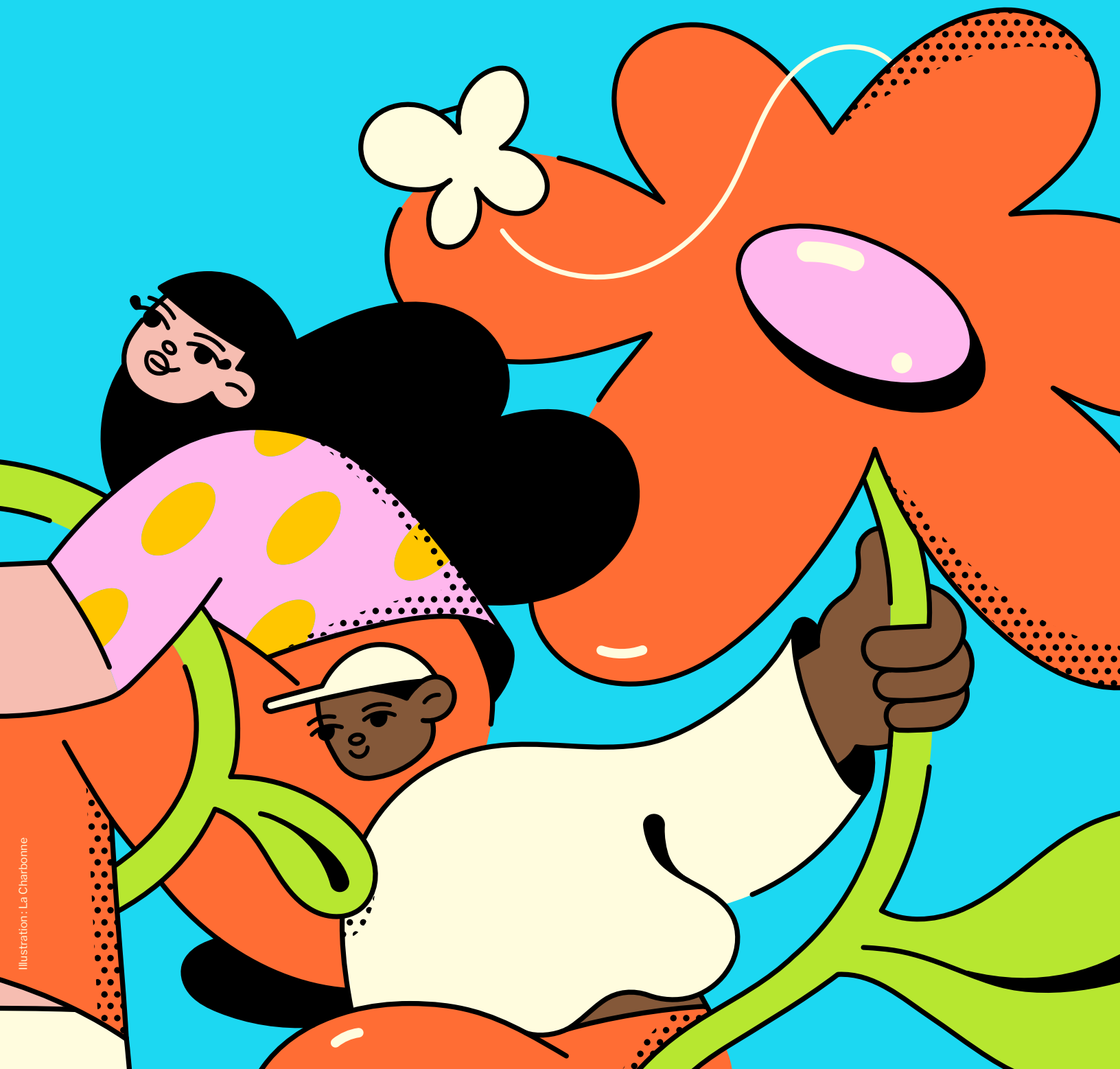
Centraide
du Grand Montréal



États
financiers

2024
2025

31 MARS 2025



Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et des soldes de fonds	
Fonds d'opérations	3
Fonds des générations	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Centraide du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et des soldes de fonds des fonds d'opérations et des générations, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centraide du Grand Montréal au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Centraide du Grand Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Centraide du Grand Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Centraide du Grand Montréal.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de Centraide du Grand Montr  al.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de Centraide du Grand Montr  al    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Centraide du Grand Montr  al    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficiency importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 3 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilit   publique n   A138693

Centraide du Grand Montréal
État des résultats et du solde du fonds
Fonds d'opérations
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits			
Dons et souscriptions		69 939 835	68 830 751
Souscriptions irrécouvrables		(2 540 191)	(1 768 697)
		67 399 644	67 062 054
Projets particuliers	11	11 342 524	15 074 289
Revenus d'intérêts		1 948 836	2 331 537
Autres produits		386 444	645 437
		13 677 804	18 051 263
		81 077 448	85 113 317
Charges			
Frais de campagne et de fonctionnement	8	11 951 184	11 274 330
Résultat avant investissements dans les communautés et autres revenus de placement		69 126 264	73 838 987
Investissements dans les communautés	12	70 261 752	73 198 057
Résultat net avant autres revenus de placement		(1 135 488)	640 830
Autres revenus de placement		6 526 019	6 672 952
Résultat net		5 390 531	7 313 882
Solde du fonds au début		72 021 740	68 250 267
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus		10 100	(6 300)
Virements interfonds		(2 157 922)	(3 536 109)
Solde du fonds à la fin		75 264 449	70 021 740

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide du Grand Montréal
État des résultats et du solde du fonds
Fonds des générations
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Dons	200 000	200 000
Charges		
Projets d'innovations et frais de fonctionnement	2 357 922	3 736 109
Résultat net	(2 157 922)	(3 536 109)
Solde du fonds au début	45 658 891	45 658 891
Virements interfonds	2 157 922	3 536 109
Solde du fonds à la fin	45 658 891	45 658 891

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide du Grand Montréal
État de la situation financière
au 31 mars 2025

Notes	2025			2024		
	Fonds d'opérations	Fonds des générations	Total	Fonds d'opérations	Fonds des générations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse	7 315 326	—	7 315 326	7 009 338	—	7 009 338
Placements	42 782 341	—	42 782 341	51 858 278	—	51 858 278
Souscriptions à recevoir (déduction faite d'une provision pour souscriptions irrécouvrables de 2 595 984 \$; 2 342 773 \$ en 2024)	15 682 752	—	15 682 752	14 348 455	—	14 348 455
Créances interfonds*	22 602 625	—	—	17 087 615	—	—
Autres éléments d'actif	1 563 963	—	1 563 963	2 539 860	—	2 539 860
	89 947 007	—	67 344 382	92 843 546	—	75 755 931
Placements	7 349 012	63 382 637	70 731 649	8 620 282	57 590 246	66 210 528
Autres placements	—	1 204 764	1 204 764	—	1 032 693	1 032 593
Immobilisations	—	3 674 115	3 674 115	—	4 123 667	4 123 667
	97 296 019	68 261 516	142 954 910	101 463 828	62 746 506	147 122 719
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	7 562 383	—	7 562 383	10 633 185	—	10 633 185
Solde à payer aux organismes	1 055 796	—	1 055 796	3 924 116	—	3 924 116
Créances interfonds*	—	22 602 625	—	—	17 087 615	—
Produits reportés	13 413 391	—	13 413 391	14 884 787	—	14 884 787
	22 031 570	22 602 625	22 031 570	29 442 088	17 087 615	29 442 088
Engagements						
Investis en immobilisations	—	3 674 115	3 674 115	—	4 123 667	4 123 667
Dotations	—	3 414 397	3 414 397	—	3 414 397	3 414 397
Affectations d'origine interne	—	38 570 379	38 570 379	—	38 120 827	38 120 827
Non grevés d'affectations	75 264 449	—	75 264 449	72 021 740	—	72 021 740
	75 264 449	45 658 891	120 923 340	72 021 740	45 658 891	117 680 631
	97 296 019	68 261 516	142 954 910	101 463 828	62 746 506	147 122 719

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Président
Grégoire Baillargeon

Trésorière
Marie-Hélène Noiseux

Centraide du Grand Montréal
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Résultat net	3 232 609	3 777 773
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	551 977	563 079
Variation de la juste valeur des placements	(2 608 187)	(164 495)
Don d'une participation au capital d'une fiducie	(24 895)	(172 068)
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus – régime d'appoint	10 100	(6 300)
	1 161 604	3 997 989
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Souscriptions à recevoir	(1 334 297)	1 688 129
Autres éléments d'actif	975 897	(1 032 901)
Créditeurs et charges à payer	(3 070 802)	6 730 799
Solde à payer aux organismes	(2 868 320)	2 716 728
Produits reportés	(1 471 396)	271 726
	(7 768 918)	10 374 481
	(6 607 314)	14 372 470
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	7 163 003	(8 672 464)
Augmentation de la participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal	(147 276)	(193 865)
Acquisition d'immobilisations	(102 425)	(216 259)
	6 913 302	(9 082 588)
Augmentation nette de l'encaisse	305 988	5 289 882
Encaisse au début	7 009 338	1 719 456
Encaisse à la fin	7 315 326	7 009 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Centraide du Grand Montréal, incorporé en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Centraide du Grand Montréal a pour mission de soutenir les personnes vulnérables et les organismes et projets qui leur viennent en aide en investissant dans les communautés et en tissant avec elles des liens solides. Centraide du Grand Montréal est un acteur de changement, qui encourage la concertation et l'engagement bénévole et communautaire. Centraide du Grand Montréal recueille des fonds auprès du public, des entreprises et des institutions publiques et parapubliques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Centraide du Grand Montréal utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

Fonds d'opérations

Le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de fonctionnement de Centraide du Grand Montréal.

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été constitué afin de renforcer et pérenniser les activités du Fonds d'opérations et ainsi permettre à Centraide du Grand Montréal de poursuivre sa mission auprès des générations à venir. Conséquemment, ce fonds comprend les activités de dons dotés, les projets de technologie et d'innovations ainsi que les projets liés aux immobilisations.

Le Fonds des générations est constitué de dotations et de fonds grevés d'affectation interne. Le solde de fonds affecté d'origine interne représente les ressources disponibles pour les activités des prochains exercices et assure une stabilité de financement aux organismes financés par Centraide du Grand Montréal en cas de périodes de mauvaise campagne. De plus, il peut contribuer à satisfaire des besoins urgents de la communauté ou des besoins jugés prioritaires.

Les soldes de fonds investis en immobilisations comprennent le coût après amortissement des immobilisations corporelles, et varient en fonction des acquisitions d'immobilisations, et de l'amortissement de ces immobilisations.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation, le cas échéant. Sinon les apports affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opération de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement du Fonds d'opérations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement tirés des ressources du Fonds des générations sont constatés dans le Fonds d'opérations ou dans le Fonds des générations selon la nature des affectations stipulées par les donateurs au moment où ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal

Centraide du Grand Montréal comptabilise sa participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Ventilation des charges du Fonds d'opérations

Les charges comptabilisées à l'état des résultats et du solde du fonds sont réparties de la façon suivante :

	Secteurs d'activités	
	Frais de campagne et de fonctionnement	Investissements dans les communautés
	%	%
Développement philanthropique	100	—
Développement social	—	100
Marketing et communications	55	45
Technologies de l'information et données	65	35
Administration et direction générale	50	50

Les coûts associés à chaque secteur d'activité incluent tous les coûts directs liés à ces activités, soit les charges salariales et les autres charges directes, de même qu'une partie des coûts partagés ou indirects. Ces coûts partagés ou indirects incluent les charges salariales et les autres charges ne pouvant être imputées directement à des activités en particulier. Ces charges sont ventilées entre les secteurs d'activités selon le même pourcentage des coûts directs attribuables à chaque secteur d'activité.

Les états financiers ne tiennent pas compte du coût des services rendus par les bénévoles et le personnel mis à la disposition de Centraide du Grand Montréal.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Centraide du Grand Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par Centraide du Grand Montréal dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les autres revenus de placement.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et son ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et du solde de fonds à titre de produit ou de charge.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Centraide du Grand Montréal comptabilise à l'état des résultats et du solde de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats et du solde de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées de vie utiles suivantes :

Immeuble	40 ans
Mobilier et équipement	8 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	6 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de Centraide du Grand Montréal à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Une reprise de valeur ne peut pas être faite.

Régime d'appoint

Le coût du régime d'appoint à prestations définies est établi périodiquement par des actuaires indépendants. Centraide du Grand Montréal utilise une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies. Cette évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels).

Centraide du Grand Montréal constate :

- dans l'état de la situation financière, l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs du régime et ajustée en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou le passif au titre des prestations définies);
- dans l'état des résultats et du solde du fonds, le coût total du régime pour l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

Fonds d'opérations

	2025	2024
	\$	\$
Dépôts à terme et certificats de placement garanti, 3,25 % à 8 % (4,80 % à 5,75 % en 2024)	46 060 485	56 560 555
Fonds communs		
Revenus fixes canadiens	2 078 174	1 963 405
Actions canadiennes et autres produits	1 535 634	1 540 954
Actions américains et étrangers	457 060	413 646
	50 131 353	60 478 560
Tranche à court terme	42 782 341	51 858 278
Tranche à long terme	7 349 012	8 620 282

Fonds des générations

Centraide du Grand Montréal, conjointement avec d'autres fondations publiques et privées du Grand Montréal, a participé, en 1999, à la création de la Fondation du Grand Montréal. Les buts de la Fondation du Grand Montréal sont de collecter et de distribuer des fonds par voie de dons, principalement par voie de legs ou de fonds de dotation du public, afin de promouvoir le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la Fondation du Grand Montréal gère des fonds qui lui sont confiés aux fins de gestion. Au 31 mars 2025, la totalité des placements du Fonds des générations sont gérés par la Fondation du Grand Montréal.

Centraide du Grand Montréal détient 53 810,9589 parts (50 934,1235 parts en 2024) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal.

4. Autres placements

	2025	2024
	\$	\$
Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal	655 461	508 185
Participation au capital d'une fiducie	549 303	524 408
	1 204 764	1 032 593

5. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	6 883 003	3 729 379	3 153 624	3 323 536
Mobilier et équipement	751 206	562 134	189 072	134 806
Matériel informatique	600 326	600 326	—	4 570
Logiciels	1 849 863	1 518 444	331 419	660 755
	10 084 398	6 410 283	3 674 115	4 123 667

6. Produits reportés

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	14 884 787	14 613 061
Montant reçus	10 213 071	12 790 509
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(11 684 467)	(12 518 783)
Solde à la fin	13 413 391	14 884 787

7. Régimes de retraite

Régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies

Centraide du Grand Montréal participe à un régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies. Le régime est capitalisé dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. La cotisation de l'employeur versée au régime s'élève à 1 339 411 \$ (1 403 303 \$ en 2024). Selon la dernière évaluation actuarielle du régime effectuée au 31 décembre 2021, le régime présente un déficit de solvabilité de 4 027 500 \$ (degré de solvabilité de 92,5 %) et aucun déficit de capitalisation. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée pour la présentation des informations requises dans les états financiers de Centraide du Grand Montréal.

Régime d'appoint à prestations définies

Centraide du Grand Montréal a également un régime d'appoint à prestations définies, non capitalisé. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et les salaires de fin de carrière.

Les cotisations de l'employeur versées au régime s'élèvent à 80 000 \$ (75 800 \$ en 2024), de même que les prestations versées par le régime.

Centraide du Grand Montréal évalue annuellement son obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues par Centraide du Grand Montréal sont : 4,75 % (4,50 % en 2024) pour le taux d'actualisation des coûts constatés, 4,50 % (4,75 % en 2024) pour le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et 2,50 % (2,50 % en 2024) pour le taux de croissance de la rémunération.

7. Régimes de retraite (suite)

Les informations concernant le régime se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies incluse dans les crédettes et charges à payer	1 031 300	1 021 200
Coût des prestations définies constaté dans l'état des résultats et du solde du fonds (excluant la variation des réévaluations et des autres éléments reconnus)	100 200	123 400

8. Ventilation des charges du Fonds d'opérations

Comme le décrit la note 2 portant sur les méthodes comptables, les coûts associés à chaque secteur d'activité au 31 mars 2025 sont ventilés comme suit :

	Secteurs d'activités		2025	2024
	Frais de campagne et de fonctionnement	Investissements dans les communautés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Développement philanthropique	3 801 005	—	3 801 005	4 061 908
Développement social				
Communication, marketing et plateformes numériques	—	3 700 140	3 700 140	4 556 140
Communications et marketing	1 330 605	1 088 677	2 419 282	1 736 066
Technologies de l'information et données	1 809 446	974 318	2 783 764	2 996 656
Administration et direction générale	5 010 128	5 010 128	10 020 256	8 619 519
	11 951 184	10 773 263	22 724 447	21 970 289

9. Engagements

Au 31 mars 2025, Centraide du Grand Montréal s'est engagé à verser à des organismes des allocations d'un montant de 46 208 155 \$ à partir du Fonds d'opérations. Ce montant représente la première tranche des allocations pour le prochain exercice.

Le 2 mars 2021, Centraide du Grand Montréal, en sa qualité de commanditaire avec 6 autres partenaires commanditaires, ainsi qu'un commandité, a conclu une convention de société en commandite (SEC). Centraide du Grand Montréal s'est engagé à y investir 1 250 000 \$. Au 31 mars 2025, l'engagement résiduel de Centraide du Grand Montréal est de 549 179 \$ (741 813 \$ en 2024). L'engagement total de tous les commanditaires est de 16 950 000 \$. La SEC a pour mission de répondre aux difficultés croissantes des organismes communautaires à avoir accès à des locaux abordables dans le Grand Montréal en finançant l'acquisition, la rénovation ou la construction d'immeubles ou d'espaces commerciaux permettant aux organismes communautaires d'accéder à la propriété de leurs locaux.

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, Centraide du Grand Montréal est soumis au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. Centraide du Grand Montréal est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé Centraide du Grand Montréal varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des dépôts à terme et des certificats de placement garanti portant intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers. Il en est de même pour les fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations portant intérêt à taux fixe, dans lesquels Centraide du Grand Montréal détient des participations. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par Centraide du Grand Montréal.

b) Risque de change

Une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises, ce qui aura ultimement un effet sur la juste valeur des parts détenues par Centraide du Grand Montréal. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Centraide du Grand Montréal est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements dans des fonds communs.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des fonds détenant des obligations. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le fonds, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de Centraide du Grand Montréal.

11. Projets particuliers

	2025	2024
	\$	\$
Projet Réussite Jeunesse	842 148	759 220
DATAide	1 411 507	2 142 097
Projet Impact Collectif	4 231 298	2 802 187
Fonds migrants	3 965 000	300 000
Fonds de relance des services communautaires (FRSC)	655 571	9 070 785
Ville de Laval	237 000	—
	11 342 524	15 074 289

Les sommes reçues pour les projets particuliers prévoient le prélèvement de frais de mise en place de programmes par Centraide du Grand Montréal et de frais de gestion de 1 226 506 \$ en 2025 (2 057 166 \$ en 2024), et ce pour soutenir les opérations inhérentes à la gestion, l'analyse des demandes, les décaissements et la production des redditions de comptes.

12. Investissements dans les communautés

	2025	2024
	\$	\$
Investissements dans les organismes	48 946 082	48 869 316
Investissements en soutien et services aux organismes et à la communauté et frais de fonctionnement (note 8)	10 773 263	10 695 959
Projets particuliers	10 542 407	13 632 782
	70 261 752	73 198 057

13. Fonds Red Feather

Le 1^{er} avril 2002, The Red Feather Foundation a fusionné avec la Fondation Centraide du Grand Montréal qui est dorénavant fusionné avec Centraide du Grand Montréal. La convention de fusion stipule, entre autres, que la Fondation Centraide du Grand Montréal doit s'assurer de la perpétuité du nom de The Red Feather Foundation en créant le Fonds Red Feather, et que ce fonds doit être constitué du capital initial transféré et des autres legs testamentaires à venir dont The Red Feather Foundation est le bénéficiaire. Le solde de fonds du fonds des générations inclut un montant de 2 345 410 \$ (2 345 410 \$ en 2024) pour le Fonds Red Feather.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'année 2025.



Centraide
du Grand Montréal



Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 1B6

